

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE L'ASSOMPTION

**AVIS PUBLIC**  
**PÉRIODE DE CONSULTATION ÉCRITE**  
**DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, directrice générale et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal statuera sur une demande d'usage conditionnel au règlement relatif aux usages conditionnels no. 05-390-15, lors d'une séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le mardi 1<sup>er</sup> mars 2022.

Identification des sites concernés:

Lot 6 158 447 (terrain vacant), lot 1 950 645 (311 rue Notre-Dame) et lot 1 950 644 (22-24 rue St-Jacques), zone R-15.

Nature et effet:

Cette demande d'usage conditionnel aurait pour effet de permettre l'usage multifamilial plus de 16 logements, concernant la construction d'un bâtiment résidentiel de 42 logements.

NOTE SPÉCIALE : Compte tenu des mesures liées à la protection de la santé publique et considérant la résolution 21-12-239, toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires lors d'une période de consultation écrite. Les commentaires peuvent être transmis par la poste, par télécopieur ou par courriel aux coordonnées ci-dessous, et ce, jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2022 à 17h00.

Greffe  
84, rue du Sacré-Cœur  
Charlemagne, (Québec) J5Z 1W8  
Télécopieur : 450-581-0597  
Courriel : [greffe@ville.charlemagne.qc.ca](mailto:greffe@ville.charlemagne.qc.ca)

Toute personne intéressée pourra obtenir les renseignements relatifs à cette demande en téléphonant au 450-581-2541 poste 25, ou par courriel [tardifb@ville.charlemagne.qc.ca](mailto:tardifb@ville.charlemagne.qc.ca). De plus, une présentation détaillée peut être consultée à l'adresse [www.ville.charlemagne.qc.ca/fr/avis-publics](http://www.ville.charlemagne.qc.ca/fr/avis-publics).

Donné à Charlemagne  
ce 14 février 2022



Virginie Riopelle  
Directrice administrative et greffière

---

**CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE**

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice administrative et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 14 février 2022, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément à la Loi, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 14 février 2022.



Virginie Riopelle  
Directrice administrative et greffière